

CODE DE CONDUITE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE EUROPÉENNE DU SUCRE

10^{ème} rapport de mise en œuvre (2012)

Synthèse

I – Le paysage économique et politique

RÉFORME DE LA PAC : Les partenaires sociaux de l'industrie sucrière européenne, le CEFS (Comité Européen des Fabricants de Sucre) et l'EFFAT (European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions – Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'agroalimentaire, de l'agriculture et du tourisme) appuient la prolongation de l'OCM unique pour le sucre jusqu'en 2020. La production du sucre de betterave est assurée par 18 États membres, au sein de 106 usines, faisant vivre 160 000 cultivateurs de betterave et générant 180 000 emplois directs et indirects, avec des répercussions particulièrement positives sur les communautés rurales où les opportunités d'emplois décents sont rares. La filière européenne du sucre intègre également un vaste réseau d'activités de recherche et développement (R&D) autour de la betterave sucrière, avec des centres de recherche dans 13 pays, employant plus de 150 bromatologues et scientifiques spécialisés en agriculture hautement qualifiés. Dans un contexte d'insécurité économique et sociale fort, le secteur garantit des emplois décents, la durabilité environnementale et des approvisionnements suffisants et fiables en sucre à des prix durables pour les agriculteurs, les fabricants de sucre, les fournisseurs, les travailleurs et les consommateurs. L'exemplarité de son cadre contractuel assure un niveau de vie équitable à la communauté agricole. L'OCM actuelle permet un accès fiable et stable aux approvisionnements en sucre et constitue un tampon contre les variations tarifaires mondiales excessives tout en protégeant l'UE de la trop grande volatilité du marché du sucre. Depuis les réformes de 2006, la filière sucre européenne a subi une restructuration en profondeur et 83 usines – près d'une sur deux – a fermé ses portes. Plus de 22 000 emplois directs ont été supprimés et plus de 150 000 agriculteurs ont arrêté la culture betteravière. Néanmoins, l'Union européenne et les pays ACP/PMA s'attachent à optimiser la compétitivité de la filière sucrière et investissent des sommes considérables dans l'amélioration de leur cœur de métier et la diversification de leurs activités.

POLITIQUE COMMERCIALE EXTÉRIEURE EUROPÉENNE : En tant que partenaires sociaux, le CEFS et l'EFFAT considèrent que l'UE ne doit pas autoriser des importations de sucre non tarifées supplémentaires et des concessions commerciales dans le cadre d'accord commerciaux bilatéraux. Ils demandent que le sucre et les produits du sucre restent totalement exclus de toute concession supplémentaire, qu'aucun contingent tarifaire sans droit (CT) ne soit accordé et requièrent une mise en œuvre intégrale et cohérente des dispositions sur les règles d'origine telles que définies par le SGP (Système Généralisé de Préférences). Toute dérogation supplémentaire accordée à des pays tiers entraînerait une désindustrialisation accrue en Europe et la disparition d'emplois, des évolutions que le secteur et le tissu social de l'UE ne sont pas en mesure de supporter. De plus, ces concessions fragiliseraient la stabilité et la sécurité des acteurs de sa chaîne de valorisation, sapant également la capacité d'exportation des filières sucrières des pays ACP/PMA. Les accords de libre-échange entre l'UE et l'Amérique centrale et avec la Colombie/le Pérou entreront en vigueur en 2013, en attente de ratification, intégrant notamment un tarif en exemption de droits pour 276 000 tonnes de sucre et de produits du sucre et un pourcentage annuel d'augmentation. Une telle disposition est déjà profondément déstabilisante pour le marché européen, alors que la Commission est actuellement en

cours de négociations pour des accords commerciaux bilatéraux avec le Canada, l'Inde, l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie, l'Arménie, le Vietnam, la Malaisie et le Mercosur, et amorce des pourparlers avec les États-Unis et la Thaïlande. Toutes ces négociations incluent des discussions sur un accès réciproque aux marchés du sucre et des produits sucriers. Le Brésil et la Thaïlande sont les deux plus grands exportateurs mondiaux de sucre, alors que le Canada demande de bénéficier de dérogations conçues pour les pays en développement, ce qui n'est pas acceptable. De plus, les concessions commerciales sur le sucre et les produits du sucre sont non seulement associées à des risques majeurs de déstabilisation du marché du sucre européen et fragilisent la stabilité de l'approvisionnement et la sécurité des acteurs de sa chaîne de valorisation, mais elles saperaient également la capacité d'exportation du secteur sucrier des pays ACP/PMA, allant ainsi à l'encontre de la politique de développement de l'UE et de la stratégie Europe 2020 pour une croissance raisonnée, durable et inclusive.

CROISSANCE ÉQUITABLE ET ÉCOLOGIQUE : Le CEFS et l'EFFAT insistent sur le fait qu'une exposition accrue à la concurrence internationale doit s'accompagner de conditions concurrentielles équitables afin d'éviter que les biens importés avec des performances environnementales moindres remplacent progressivement les produits bio fabriqués en Europe. Les exportations en provenance de pays tiers doivent entrer en concurrence avec les produits européens sur la base d'exigences de durabilité sociale et écologique comparables. Dans le cas contraire, une telle démarche enverrait un signal dangereux aux autres secteurs de l'UE, montrant qu'investir dans la responsabilité sociale et environnementale, à l'instar de ce que fait la filière sucrière européenne, ne paie pas et que ces investissements ne sont pas considérés comme un facteur stratégique en matière de politique commerciale et industrielle de l'UE, une approche totalement antinomique avec l'intégralité de la stratégie *Europe 2020*.

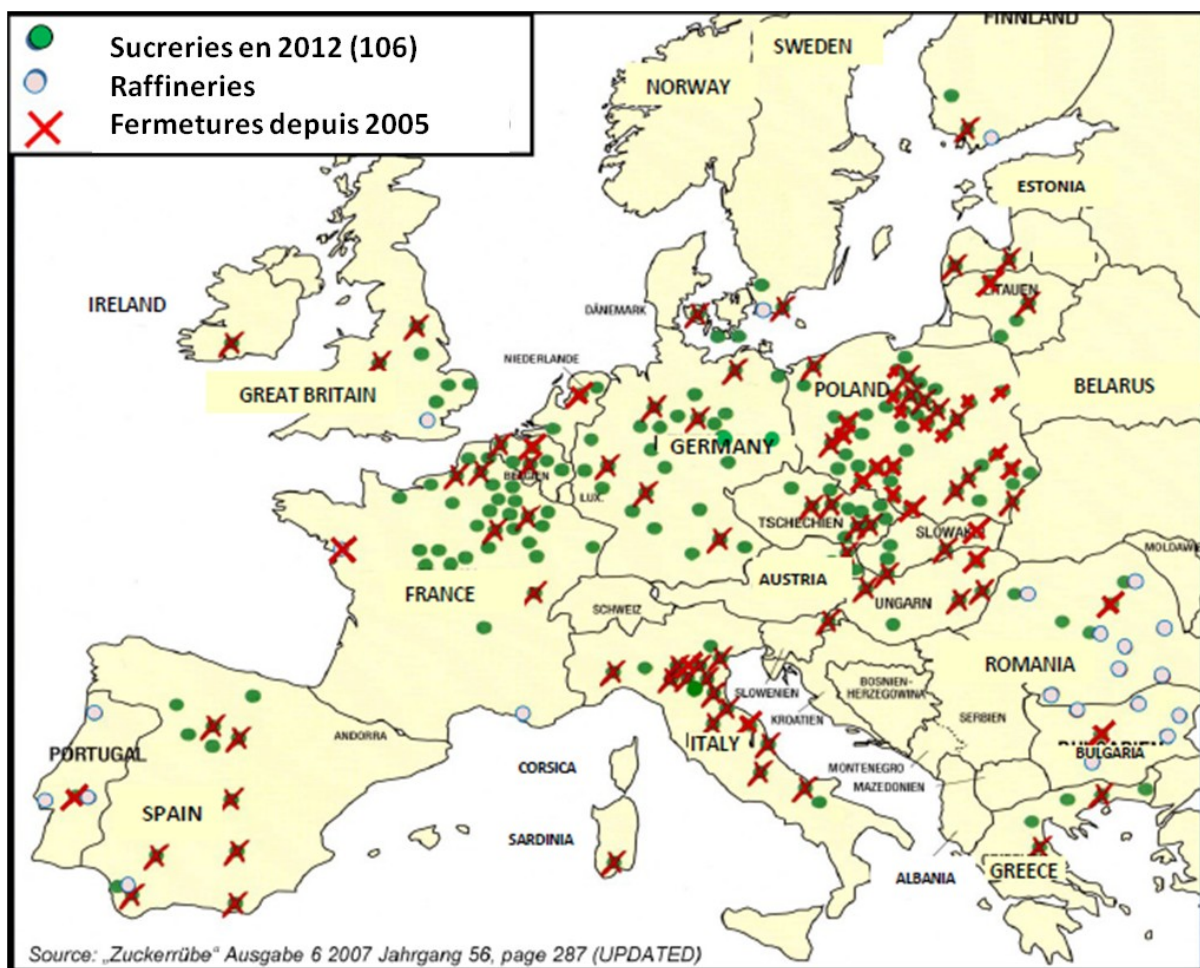
Le CEFS et l'EFFAT considèrent que la Commission européenne doit développer un cadre conséquent pour les secteurs bioéconomiques européens, en mesure d'assurer la cohérence entre les politiques, notamment en matière de compétitivité, emploi, énergie, agriculture, denrées alimentaires et aliments pour animaux, commerce, environnement et changement climatiques ainsi que de recherche et innovation.

TAXES SUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES : L'EFFAT et le CEFS approuvent une approche holistique se fondant sur la science – plutôt qu'une taxation supplémentaire des denrées et des ingrédients alimentaires considérés comme mauvais pour la santé, notamment le sucre et les produits du sucre – et qui permet de s'attaquer efficacement aux pathologies non-transmissibles liées à l'alimentation telles que le diabète et l'obésité. Plus spécifiquement, le CEFS considère les taxes sur les produits alimentaires comme disproportionnées et inefficaces, tout en étant génératrices de discrimination entre les produits. L'EFFAT et le CEFS soulignent que la nourriture n'est pas le seul facteur contribuant à des habitudes alimentaires saines, mais que le style de vie, les conditions sociales et l'éducation entrent également en compte. Par conséquent, l'EFFAT et le CEFS ont appelé l'industrie européenne des denrées alimentaires et des boissons à prendre ses responsabilités afin de devenir leader en matière d'approvisionnement des consommateurs européens en produits alimentaires et boissons variés, nutritifs et abordables, sur la base de preuves scientifiques, permettant ainsi à ces consommateurs de suivre un régime équilibré adapté à leurs besoins alimentaires. Ils demandent également à l'UE de supprimer les barrières économiques pour permettre l'accès à une meilleure alimentation et un style de vie plus actif, notamment les faibles revenus des ménages liés à des conditions d'emploi précaires et des bas salaires.

II – Gestion de la restructuration et la crise économique

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'USINES ET D'EMPLOIS : Entre 2005-2006 et 2011-2012, 83 usines ont fermé leurs portes au sein de l'Europe des 27 (c'est-à-dire 44 % d'usines depuis le début de la réforme), entraînant la disparition de 22 012 emplois directs (44 %). Dans l'industrie sucrière, un emploi direct génère cinq emplois indirects à plein-temps ou à temps partiel (transport, logistique, IT, etc.). Par conséquent, quelque 110 000 emplois indirects ont été affectés à ce jour. Entre 2006/07 et 2009/10 (4 campagnes agricoles), 5 230 331 tonnes de sucre de quota ont été abandonnées, avec 222 316 tonnes d'isoglucose and 320,717 tonnes d'inuline, donc un total de 5 773 364 tonnes.

QUESTIONS DE RESTRUCTURATION EN ATTENTE : Le CEFS et l'EFFAT – avec les syndicats et les entreprises sucrières italiens et le gouvernement italien – appuient pleinement la reconversion des silos des 15 (sur un total de 19) sucreries fermées en Italie à des fins alternatives (par ex. stockage, logistique). Ils demandent une résolution rapide et positive de la question, au regard du nombre important d'emplois liés à leur utilisation, du fait que leur reconversion est une option écologique sensée et que les négociations menées par les partenaires sociaux nationaux sur leur reconversions ont été conduites de façon exemplaire en termes de responsabilité sociale. Le Tribunal national italien a validé l'interprétation des partenaires sociaux du Règlement 320/2006/CE, dans l'attente désormais d'une décision finale de la Cour de justice de l'Union européenne.



III – Mise en œuvre du Code de conduite en 2012

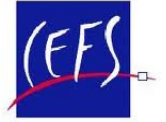
BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES EN 2012 : Santé et sécurité, stages et apprentissages restent un enjeu essentiel pour l'industrie sucrière européenne. Agrana en République tchèque participe activement à la création d'un système national de postes et de qualifications intégrant les profils d'emploi dans l'industrie sucrière. De plus, le secteur sucrier coopère avec les lycées techniques en vue de préparer les élèves à de futurs apprentissages et à accentuer l'attractivité de l'industrie du sucre parmi les futurs diplômés. La société allemande Nordzucker AG a mis en place une mesure d'incitation à l'échelle de l'entreprise pour promouvoir des habitudes alimentaires saines en assurant la distribution de fruits frais dans toutes les usines et tous les bureaux de l'entreprise. De plus, elle déploie des programmes de santé et de sécurité pour ses employés, avec notamment vaccination contre la grippe, cours de conduite adaptée et dépistage du cancer de la peau.

COMMENT LE RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA RSE EST-IL PRÉPARÉ ET ADOPTÉ ?

En septembre/octobre, les secrétariats du CEFS et de l'EFFAT réalisent une consultation des membres sur la mise en œuvre du Code de Conduite RSE, principalement par le biais d'un questionnaire couvrant les normes 8 minimum contenues dans le Code de Conduite. Une fois les réponses reçues, les secrétariats du CEFS et de l'EFFAT comparent et mettent en parallèle les informations collectées et complètent la consultation le cas échéant. Un petit groupe de travail peut être convoqué d'ici la fin de l'année pour évaluer l'avancée. Le projet de rapport est diffusé auprès des différents membres pour que ces derniers puissent apporter leurs commentaires avant d'être adopté lors de la séance plénière du Dialogue social. Les objectifs du rapport incluent l'étude des questions d'intérêt commun des partenaires sociaux, la diffusion et la promotion des meilleures pratiques et la mise en place d'un dialogue et d'une collaboration constructifs, indispensables pour faire face aux enjeux actuels et émergents du secteur.

MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU DS DU SECTEUR SUCRIER :

- Le 7 novembre 2012, l'EFFAT et le CEFS ont organisé un déjeuner-débat au Parlement européen. Ce débat public a réuni les syndicats des travailleurs (EFFAT) et des producteurs (CEFS) européens du secteur du sucre, ainsi que les betteraviers (CIBE) et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) afin de diffuser un appel commun en vue de la prolongation de l'OCM pour le sucre jusqu'en 2020.
- Les partenaires ont invité Jorge Chullén, coordinateur mondial pour le sucre de l'IUTA à leur comité plénier DS de 2013 afin d'étudier le programme du protocole sur le sucre et son impact social sur les pays ACP.
- Les partenaires ont intégré la thématique de l'analyse démographique du secteur dans leur programme de travail 2013, incluant la question de la ventilation par genre. Le CEFS a déjà procédé à une collecte préliminaire de données sur ce sujet au cours de l'année 2012, lesquelles serviront de support à un travail collaboratif sur ce point en 2013.
- Les partenaires ont fait circuler parmi leurs membres respectifs l'accord-cadre européen de 2004 des partenaires sociaux, UAPME et CEEP sur le stress lié au travail ainsi que le recueil des initiatives prises par les partenaires sociaux pour la mise en œuvre de leur accord, compilées par la Commission européenne en 2011. Ils ont alors demandé à leurs membres d'identifier et de partager les initiatives qui pourraient être diffusées dans ce domaine. Cependant, les secrétariats du CEFS et de l'EFFAT n'ont reçu de retour sur ce sujet, ce qui les a amenés à conclure



qu'aucune initiative spécifique n'a encore été trouvée sur le terrain. En conséquence, les secrétariats de l'EFFAT et du CEFS sont convenus d'inviter M. Claude Emmanuel Triomphe, expert en risques psycho-sociaux sur le lieu de travail générés par une restructuration, à diriger une session afin de familiariser les partenaires sociaux avec cette thématique et de les encourager à l'intégrer dans les discussions de leurs comités Santé et sécurité sur le lieu de travail.